

**SCP Stéphane VOGLIMACCI
NOTAIRE ASSOCIE
20110 PROPRIANO**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'ECCICA-SUARELLA

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil**,

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **23 Janvier 2019**, concernant :

- Mme Marie-Angèle BENIELLI, retraitée, épouse de M. Jean Ange CASALTA, demeurant à CAURO lieu-dit Barracone, née à ECCICA-SUARELLA le 24 mars 1951.

- Mlle Jacqueline BENIELLI, retraitée, demeurant à CAURO, lieudit Barracone, née à ECCICA-SUARELLA le 17 septembre 1952. Célibataire.

- Mme Marie Antoinette BENIELLI, retraitée, épouse de M. Antoine BENEDETTI, demeurant à CAURO lieu-dit Barracone, née à BASTELICA le 20 novembre 1946.

A la suite de leur père et mère :

M. Dominique BENIELLI, et Mme Annonciade Marie RAFFAELLI, son épouse, Nés, savoir : M. à BASTELICA, le 21 août 1903, Mme à ECCICA SUARELLA, le 15 octobre 1908, décédés, savoir : M. à CAURO, le 29 décembre 1981, Mme à CAURO le 5 janvier 1982, dont elles sont les seules ayants-droit.

Désignation du bien :

Un caseddu cadastré : Section **C**, N°**79**, Lieudit Sant Aliseo, Surface : 42ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : voglimacci@notaires.fr

**POUR AVIS
Me VOGLIMACCI
Notaire**